

Objet : Politique sur l'utilisation des fichiers témoins et de la publicité ciblée

Numéro : -

Responsable : Direction communications, marketing et développement

Entrée en vigueur : 2023

Approuvée par : CA CODIR Secteur Date : 21 septembre 2023

Diffusion : Aux utilisateurs du site web

1. CONTEXTE ET OBJECTIFS

Afin de se conformer à la Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels, Le Phare, Enfants et Familles (Le Phare) se dote et tient à jour une politique encadrant l'utilisation des fichiers témoins sur son site web ainsi que son utilisation de la publicité ciblée sur ses médias sociaux.

2. CHAMP D'APPLICATION

2.1 Fichiers témoins

Le Phare utilise les types de fichiers témoins suivants :

- **Témoins nécessaires :** Essentiels à la navigation et permettent d'accéder à toutes les fonctionnalités du site web;
- **Témoins de performance :** Ces témoins permettent d'analyser comment les visiteurs utilisent le site web du Phare et permettent d'assurer la performance du site. Ces témoins permettent d'assurer une expérience de haute qualité lors des visites sur le site web. Ils pourraient être utilisés afin de repérer des messages d'erreur et de monitorer le trafic sur les différentes pages du site;
- **Témoins de fonctionnalité :** Ces témoins permettent notamment de reconnaître la plateforme utilisée pour accéder au site web du Phare afin d'offrir des fonctionnalités améliorées (par exemple sur mobile). Ces témoins ne sont pas utilisés pour suivre la navigation sur d'autres sites;
- **Témoins de ciblage ou témoins publicitaires :** Ces témoins recueillent de l'information sur vos habitudes de navigation et servent à mieux cibler les publicités en fonction de vos intérêts. Ils sont utilisés par des services assurés par des tiers, par exemple pour les boutons Aimer ou Partager;
- **Adresses IP et journaux web :** L'adresse IP des visiteurs du site web ainsi que le type de navigateur utilisé pourraient être utilisés par le Phare afin d'administrer le site web et améliorer les services offerts, ainsi qu'à diagnostiquer des problèmes sur le site. L'adresse IP pourrait également servir à recueillir de l'information démographique globale afin d'établir un meilleur portrait des visiteurs

Dans ce document, le genre masculin est utilisé comme générique dans le seul but d'alléger le texte.

du site.

Le fichier témoins ainsi que les adresses IP ne sont jamais associés aux informations personnelles que le Phare détient.

2.2 Pixels invisibles dans les courriels et webinaires

Nos courriels de marketing renferment un « pixel invisible » unique propre à la campagne qui nous avise si nos courriels sont ouverts et qui, combiné à une autre technologie, vérifie les clics sur les liens contenus dans le courriel. Nous pourrions utiliser cette information à diverses fins, notamment pour établir lesquels de nos courriels vous intéressent le plus. Si vous ne souhaitez pas que le pixel soit téléchargé sur votre appareil, vous devriez choisir de ne pas ouvrir le courriel et de ne pas cliquer sur les liens qu'il renferme. Cette information peut être liée à votre identité personnelle.

2.3 Consentement à l'utilisation des fichiers témoins

Le consentement à la collecte et l'utilisation des fichiers témoins est demandé à chaque visiteur lors de son arrivée sur le site web via une bannière ou un pop-up.

2.4 Publicité par des tiers

L'ORGANISATION pourrait utiliser les services de sites tiers, comme Google et Facebook, pour promouvoir ses contenus et des offres.

Lorsque vous visitez notre site internet, ces tiers peuvent utiliser des témoins, pixels invisibles ou autres technologies similaires pour collecter ou recevoir des informations à propos de votre navigation sur le site internet. Ces technologies permettent de diffuser des publicités pertinentes et ciblées en fonction de vos centres d'intérêt. Vous pouvez consulter les témoins et les détruire si vous le désirez. Vous en avez donc le plein contrôle. Nous vous conseillons de vous référer aux paramètres de votre navigateur pour effectuer les modifications appropriées.

Si vous souhaitez que des sites tiers stockent des témoins en vue de vous offrir de la publicité ciblée, vous pouvez activer cette option. En vertu de l'article 9.1 de la Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé, les paramètres doivent par défaut offrir le plus haut degré de confidentialité.

3. RÔLES ET RESPONSABILITÉS

3.1 Webmestre

- S'assurer de la programmation et de l'affichage d'un consentement à la collecte et l'utilisation des fichiers témoins sur le site web;
- S'assurer la mise à jour du consentement le cas échéant.

3.2 Direction communications, marketing et développement

- Élaborer la politique et la tenir à jour;
- Diffuser la politique et ses mises à jour à tous les employés et bénévoles;

3.3 Direction générale

- S'assurer de la mise en application de la politique.

4. RÉFÉRENCES

- Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé
- Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels